

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 102

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,  
M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Olivier Marleix, M. Gandolfi-Scheit, M. Myard, M. Luca, M. de Mazières, M. Decool,  
M. Berrios, M. Cinieri, M. Heinrich et Mme Grosskost

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 28, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2040 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement important vise à allonger la période à la date de laquelle le seuil de 50 % de nucléaire dans la production d'électricité devra être atteint, et ainsi permettre aux acteurs du nucléaire d'appréhender les ruptures technologiques à venir.

Le grand carénage des centrales actuelles permet d'espérer au maximum un allongement de la durée de vie des centrales à 60 ans, soit 30 années de plus par rapport à la moyenne actuelle qui est de 30 ans. 2040 correspond donc à la période de fin de vie de l'actuelle génération nucléaire, sur une hypothèse maximale, après grand carénage. Elle correspond également à l'hypothèse la plus optimiste de déploiement industriel de la 4<sup>ème</sup> génération.

2040 est donc une date clé pour cibler le potentiel de la troisième génération, qui devrait permettre, dans cette hypothèse, le lissage progressif de la seconde vers la quatrième génération.